



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Power Bibond, Topfzeit 3 Minuten, Härter

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

98533: Display Bibond, 24 ml, 12 Stück, Härter

98550: Power Bibond, Topfzeit 3 Minuten, 50 ml, Härter

98625: Power Bibond, Topfzeit 3 Minuten, 24 ml, SB-Karte, Härter

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Durcisseur pour colle bicomposant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: PETEC Verbindungstechnik GmbH

Rue/B.P.: Wüstenbuch 26

Place, Lieu: 96132 Schlüsselfeld

Allemagne

WWW: www.petec.de

E-mail: info@petec.de

Téléphone: +49 (0)9555-80994-0

Télécopie: +49 (0)9555-80994-25

Service responsable de l'information:

Téléphone: +49 (0)9555-80994-0, E-mail: info@petec.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0)89 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**



Power Bibond, Topfzeit 3 Minuten, Härter

Numéro de matière 98533/98550/98625_Härter

Page:

2 de 13

Mentions de danger:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P362	Enlever les vêtements contaminés.
	P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient: Méthacrylate de méthyle

2.3 Autres dangers

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.
L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.
Effet narcotique en cas de doses élevées.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable



3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119452498-28-xxxx N°CE 201-297-1 CAS 80-62-6	Méthacrylate de méthyle	50 - 75 %	Flam. Liq. 2; H225. Skin Irrit. 2; H315. Skin Sens. 1; H317. STOT SE 3; H335.
REACH 01-2119529241-49-xxxx N°CE 248-258-5 CAS 27138-31-4	Dibenzoate d'oxydipropyle	< 10 %	Aquatic Chronic 3; H412.
N°CE 252-091-3 CAS 34562-31-7	3,5-Diéthyl-1,2-dihydro-1-phényl-2-propylpyridine	< 3 %	Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 4; H312. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Aquatic Chronic 4; H413.
N°CE 400-160-5 CAS 91770-03-5	Acides gras, tallol, produits de réaction avec l'iminodiéthanol et l'acide borique	< 1 %	Skin Irrit. 2; H315. Aquatic Chronic 2; H411.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Changer les vêtements imprégnés.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.



RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Mousse, Poudre d'extinction, sable sec, dioxyde de carbone, brouillard d'eau

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables.

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager. Il peut se dégager par ailleurs: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Les vapeurs s'épanchent sur de grandes surfaces et peuvent provoquer des incendies et retours de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Tenir à l'abri des sources d'allumage. Si possible, colmater la fuite. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Trier les bombes non étanches et qui fuient, vaporiser complètement leur contenu et les évacuer. Voir section 13 (Evacuation)



Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Veiller à une bonne ventilation de la pièce, aspiration/expurgation. Ne pas inspirer les vapeurs.

Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur.

Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants. Travaux de soudage interdits.

Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

A stocker en position debout. Protection antidéflagrante indispensable.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Tenir à l'écart d'agents oxydants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	Europe: IOELV: STEL	100 ppm
		Europe: IOELV: TWA	50 ppm
		France: VLE	410 mg/m ³ ; 100 ppm
		France: VME	205 mg/m ³ ; 50 ppm



DNEL/DMEL:

Indication sur Méthacrylate de méthyle:

DNEL court terme, ouvriers, dermique, local: 1,5 mg/cm²

DNEL court terme, ouvriers, par inhalation, local: 416 mg/m³

DNEL long terme, ouvriers, dermique, systémique: 13,67 mg/kg bw/d

DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 208 mg/m³

DNEL long terme, ouvriers, dermique, local: 1,5 mg/cm²

DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, local: 208 mg/m³

DNEL court terme, consommateurs, dermique, local: 1,5 mg/cm²

DNEL court terme, consommateurs, par inhalation, local: 208 mg/m³

DNEL long terme, consommateurs, dermique, systémique: 8,2 mg/kg bw/d

DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 74,3 mg/m³

DNEL long terme, consommateurs, dermique, local: 1,5 mg/cm²

DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 105 mg/m³

Indication sur Dibenzoate d'oxydipropyle:

DNEL Court terme, ouvriers, dermique, systémique: 170 mg/kg bw/d

DNEL Court terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 35,08 mg/m³

DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 8,8 mg/m³

DNEL Long terme, ouvriers, dermique, systémique: 10 mg/kg bw/d

DNEL Court terme, consommateurs, dermique, systémique: 80 mg/kg bw/d

DNEL Court terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 8,7 mg/m³

DNEL Court terme, consommateurs, par voie orale, systémique: 80 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, consommateurs, dermique, systémique: 0,22 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 8,69 mg/m³

DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale, systémique: 5 mg/kg bw/d

PNEC:

Indication sur Méthacrylate de méthyle:

PNEC eau (eau douce): 0,94 mg/L

PNEC eau (eau de mer): 0,94 mg/L

PNEC eau (libération périodique): 0,94 mg/L

PNEC station d'épuration: 10 mg/L

PNEC sédiment (eau douce): 5,74 mg/kg dw

PNEC sédiment (eau de mer): 5,74 mg/kg dw

PNEC terre: 1,47 mg/kg dw

Indication sur Dibenzoate d'oxydipropyle:

PNEC Eau (eau douce): 0,0037 mg/L

PNEC Eau (eau de mer): 0,00037 mg/L

PNEC Eau (libération périodique): 0,037 mg/L

PNEC station d'épuration: 10 mg/L

PNEC Sédiment (eau douce): 1,49 mg/kg

PNEC Sédiment (eau de mer): 0,149 mg/kg

PNEC Terre: 1 mg/kg dw

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches. Protection antidéflagrante indispensable.



Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: Caoutchouc butyle-Epaisseur du revêtement: 0,7 mm.
Période de latence: >60 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle: Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect: État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide
Couleur: presque blanc
- Odeur: comme Acrylate
- Seuil olfactif: Aucune donnée disponible
- Valeur pH: Aucune donnée disponible
- Point de fusion/point de congélation: Aucune donnée disponible
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune donnée disponible
- Point éclair/plage d'inflammabilité: 10 °C (c.c.)
- Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible
- Inflammabilité: Aucune donnée disponible
- Limites d'explosibilité: Aucune donnée disponible
- Tension de vapeur: Aucune donnée disponible
- Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible
- Densité: 0,97 - 1,01 g/mL
- Solubilité: Aucune donnée disponible
- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammabilité: Aucune donnée disponible
- Température de décomposition: Aucune donnée disponible



Viscosité, cinématique: à 40 °C: $\geq 40 \text{ mm}^2/\text{s}$
Propriétés explosives: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
Protéger des radiations solaires directes.

10.5 Matières incompatibles

Comburant

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible



RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: >2000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: >2000 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: >20 mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

Autres informations:

Indication sur Méthacrylate de méthyle:

DL50 Rat, par voie orale: 7872 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: >5000 mg/kg

DL50 Rat, par inhalation (vapeur): 78000 mg/m³/4h

Indication sur Dibenzoate d'oxydipropyle:

DL50 Rat, par voie orale: 3295 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: >2000 mg/kg

CL50 par inhalation (Poussières et fumigènes): >200 mg/L/4h

Indication sur 3,5-Diéthyl-1,2-dihydro-1-phényl-2-propylpyridine

DL50 Rat, par voie orale: 1620 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: >1000 mg/kg

Symptômes

En cas d'inhalation: Irritation des voies respiratoires, toux

Après contact avec la peau: irritations cutanées, rougeur

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.



RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur Méthacrylate de méthyle:
Toxicité pour le poisson: Tête de boule, eau douce, LC50 aigu: 130 mg/L/96 h
Indication sur Dibenzoate d'oxydipropyle:
Toxicité pour le poisson: CL50: 3,7 mg/L/96h
Toxicité pour la daphnia: EC50: 19,3 mg/L/48h
Toxicité pour les algues: EC50: 4,9 mg/L/72h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Indication sur Dibenzoate d'oxydipropyle:
Biodégradabilité: 87 %/28 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 04 09* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.
FFDU = fabrication, formulation, distribution et utilisation
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1133



14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: UN 1133, Adhésifs
IMDG, IATA-DGR: UN 1133, Adhesives

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 3, Code: F1
IMDG: Class 3, Subrisk-
IATA-DGR: Class 3



14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 33, Numéro ONU UN 1133
Étiquette de danger: 3
Dispositions particulières: 640D
Quantités limitées: 5 L
EQ: E2
Conditionnement - Instructions: P001 IBC02 R001
Conditionnement - Dispositions particulières: PP1
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:
MP19
Réservoirs mobiles - Instructions: T4
Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:
TP1 TP8
Codification réservoirs: LGBF
Code de restriction en tunnel: D/E

Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger: 3
Dispositions particulières: 640D
Quantités limitées: 5 L
EQ: E2
Équipement nécessaire: PP - EX - A
aération: VE01



Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-E, S-D
Dispositions particulières:	-
Quantités limitées:	5 L
Excepted quantities:	E2
Conditionnement - Instructions:	P001
Conditionnement - Réglementations:	PP1
IBC - Instructions:	IBC02
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T4
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP1, TP8
Arrimage et manutention:	Category B.
Propriétés et observations:	Adhesives are solutions of gums, resins, etc., usually volatile due to the solvents. Miscibility with water depends upon their composition.
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger:	Flamm. liquid
Excepted Quantity Code:	E2
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y341 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 353 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 364 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Dispositions particulières:	A3
Emergency Response Guide-Code (ERG):	3L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible



Directives nationales - États-membres de la CE

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): •3YE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

- H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 = Nocif en cas d'ingestion.
- H312 = Nocif par contact cutané.
- H315 = Provoque une irritation cutanée.
- H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 = Peut irriter les voies respiratoires.
- H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 = Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Créée: 17/3/2017

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.